



I DÉLIBÉRATION 12-2024

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 26 février 2024

Nombre de Conseillers en Exercice	23
Présents	19
Absents	2
Procurations	2
Votants	21

Par suite d'une convocation en date du vingt et un février 2024 (21/02/2024), les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis en Mairie de Mirepoix, le **lundi vingt-six février 2024 (26/02/2024) à vingt heures trente (20h30)**, sous la présidence de Monsieur Xavier CAUX, Maire.

Présents (19) : CAUX Xavier, PORTET Christian, LE MINEZ Monique, BOULBES Loïc, BARON René, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, CHARRASSE Evelyne, MAISONNAVE Michel, GARRIGUES Véronique, ESCANDE Jacques, BIARD Ludovic, ZAROIL Mimoun, ANDRIEU Christelle, ROUCH Mylène, BOURDONCLE Stéphane, ALEXANDRE Maria, COMTE Nicolas, GIROUSSE Laurent

Excusés avec procuration (2) : DILLON Valérie (procuration GARRIGUES Véronique), ALBAN Marie-Françoise (procuration GIROUSSE Laurent)

Absents (2) : LACOSTE Guillaume, PEISER Jean-Luc

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Nomination du nouveau représentant de la commune à la présidence de l'EHPAD Louise de Roquelaure et désignation d'un nouveau délégué titulaire

Dans le cadre de la coordination des projets sur la deuxième partie du mandat municipal, il est nécessaire de procéder à une réorganisation interne des représentations extérieures, notamment au conseil d'administration de l'EHPAD Louise de Roquelaure.

Actuellement Monsieur le Maire est président de droit au Conseil d'Administration de l'établissement et Valérie DILLON et Marie-Christine JOLIBERT sont déléguées titulaires.

Conformément aux dispositions des articles L315-10 et R315-6 du code de l'action sociale et de la famille, Monsieur le Maire, propose sa démission et la nomination de Valérie DILLON, 2eme adjointe en charge des affaires sociales pour siéger au poste de présidente.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner Marie-Françoise ALBAN au poste de délégué titulaire pour remplacer Valérie DILLON.

REÇU EN PREFECTURE

le 29/02/2024

Application agréée E-égalité.com

99_DE-009-210901948-20240226-1202024-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Nomme** Valérie DILLON en tant que présidente du conseil d'administration de l'EHPAD Louise de Roquelaure ;
- **Désigne** Marie-Françoise ALBAN au poste de délégué titulaire ;
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Xavier CAUX

